BHLF
Avocats
Droit agricole

Le 23 novembre 2016

Monsieur Pierre Méthé
Directeur des Affaires institutionnelles
Régie de l'Énergie
800, place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Planification de l'audience - Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2017-2018
V/D : R-3980-2016

Monsieur,

En réponse à votre correspondance du 21 novembre 2016, voici les informations pertinentes relatives à la planification de l'audience quant à l'Union des producteurs agricoles :

1. Nous n'entendons pas présenter de moyen préliminaire;

2. Le temps requis pour l'adoption de notre preuve écrite et la présentation des points importants de la preuve sera de 45 minutes;

3. La liste et la qualification de nos témoins se détaillent comme suit :

    a. Isabelle Bouffard, agronome, B. Sc. (analyste interne);

    b. Laure Vinsant Le Lous, Master en agronomie, École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse (ENSAT) - France (analyste interne);

    c. Claude Laniel, économiste rural (analyste externe).

4. Le temps requis approximatif pour contre-interroger chacun des panels de témoins du Distributeur et des intervenants est le suivant :

    - Distributeur :

        - Panel 4 : 45 à 60 minutes
        - Panels 1 et 2: 15 minutes chacun

    - FCEI : 15 minutes

5. Le temps prévu pour notre argumentation est de 40 minutes.

Les déclarations assermentées au soutien de notre preuve seront déposées demain.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

BHLF, Avocats

Marie-Andrée Hotte, avocate

MAH/gl

c.c. Mme Isabelle Bouffard (UPA)
Mme Laure Vinsant Le Lous (UPA)
Me Simon Turmel (Hydro-Québec)